

**REGLEMENT TECHNIQUE
LNE EMBALLAGE C.18
"CARTON ONDULE TRIPLE CANNELURE"**

20.02.2012

**TARIF 2012
(en €H.T.)****1. GENERALITES**

Les tarifs s'entendent en euros hors taxes. Lorsqu'il s'agit de tarifs d'essais, les échantillons doivent être livrés au laboratoire de la marque, franco de port et dédouanés le cas échéant, dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de prélèvement.

La facturation des frais d'essais est émise dès que le laboratoire est en possession des échantillons.

2. FRAIS D'ADMISSION (par usine)

2.1. Frais d'ouverture, de constitution et de présentation de dossier.....1 551 €

Dans le cas d'une demande conjointe avec le certificat LNE Emballage C.27
les frais de dossier C.18 sont ramenés à **776 €**

2.2. Frais de préparation, d'audit sur site, de prélèvement, de rédaction du rapport et temps de déplacement (forfait, hors frais de séjour et de déplacement) :2 130 €

Temps de déplacement pour les audits réalisés à l'étranger.....**533 €**
(Forfait supplémentaire)

Les frais de séjour et de déplacement sont facturés de la façon ci-après :

Déplacements en France métropolitaine

- frais de séjour

Les frais de restauration et d'hébergement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation forfaitaire (124 €) par nuit passée sur place.

- frais de déplacement

Les frais de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.

Déplacements à l'étranger

- Les frais de restauration et d'hébergement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation forfaitaire en fonction du barème applicable au pays concerné.

- Les frais de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.

2.3. Frais d'essais de conformité à la norme NF Q 12-009

Essais de classement pour :

- carton ondulé présentant une résistance à l'eau des lignes de collage	594€
- autres cartons.....	364 €

3. FRAIS D'EXTENSION D'ADMISSION**3.1. Frais de gestion (par demande)**

Les frais de gestion pour une extension d'admission concernant une usine titulaire du droit d'usage du certificat qui souhaite étendre son autorisation à une autre classe..... **89 €**

3.2. Frais d'essais de conformité à la norme NF Q 12-009 (cf. § 2.3. du présent tarif).**4. FRAIS ANNUELS (par usine)**

Ces frais sont constitués par une redevance annuelle couvrant les frais d'utilisation et de contrôle de la marque et éventuellement de promotion.

ü Pour les usines déjà titulaires du certificat LNE EMBALLAGE suivant Règlement Technique C.27 (CODF et CODDF), la redevance s'élève à	1 476 €
ü Pour les autres usines	3 337 €

5. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les frais entraînés par les contrôles supplémentaires ou essais de vérifications proposés à la suite d'insuffisances ou d'anomalies décelées par les contrôles courants, sont à la charge du fabricant.

Ces frais sont facturés sur la base suivante :

5.1. Frais de gestion	393 €
5.2. Frais de préparation, d'audit sur site, de prélèvement, de rédaction du rapport et temps de déplacement (forfait, hors frais de séjour et de déplacement) :	1 597 €
Temps de déplacement pour les audits réalisés à l'étranger..... (Forfait supplémentaire)	533 €

5.3. Frais d'essais de conformité à la norme NF Q 12-009 : cf. § 2.3. du présent tarif.**6. ANNULATION D'UNE VISITE D'ETABLISSEMENT**

Toute annulation d'une visite d'établissement , dont la date a été retenue en accord entre le LNE et l'entreprise audité, fait l'objet d'une facturation sur les bases suivantes :

- annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- annulation de 2 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.
